



Bourse aux jouets

- > Une participation financière de 1 € par tranche de 10 jouets sera demandée.
- > Le dépôt des jouets est limité à 40 par personne.
- > Les bénévoles sont seuls juges des dépôts et tous les jouets doivent être propres et fonctionnels.
- > Le règlement se fait uniquement en espèces.
- > Un sac doit être prévu pour y mettre les invendus

INFORMATIONS

Dépôt des jouets : vendredi 28 novembre, de 9h30 à 19h, salle de l'Escale.

Reprise des invendus et des gains : samedi 29 novembre entre 15h30 et 16h.

CRITÈRES

Jeux & jouets : propres, complets, en bon état et contenant la règle du jeu.

Peluches : neuves ou en très bon état et propres, maximum 5, pas de lots.

Puzzles : 100 pièces maximum, assemblés et avec le modèle.

Jeux vidéos, électroniques et téléguidés : testés et acceptés selon le fonctionnement, fournir piles et tournevis.

Vélos : en bon état, pneus et freins sont vérifiés.

Livres pour enfants et jeux éducatifs : maximum 10, les lots de 2 sont acceptés.